



CAMPUS FRANCE : POUR UNE RELANCE DE LA STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ

Rapport d'information de MM. Robert del PICCHIA et André VALLINI,
au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

En application de l'article 1er de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État, le Gouvernement a transmis aux assemblées parlementaires, le 17 octobre 2017, le projet de contrat d'objectifs et de moyens 2017-2020 de Campus France, afin de recueillir l'avis des commissions compétentes.

CAMPUS FRANCE, ACTEUR CENTRAL DE LA POLITIQUE D'ATTRACTIVITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



Campus France est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) créé par la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État et placé sous la double tutelle des ministères respectivement en charge des affaires étrangères et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Campus France exerce **trois principales missions**, selon les orientations définies conjointement par les deux ministres de tutelle :

- la **gestion des boursiers du gouvernement français** (BGF), y compris les missions et invitations ;
- la **gestion de boursiers pour d'autres mandants** (boursiers des gouvernements étrangers, dits « BGE ») ;
- la **promotion de l'enseignement supérieur français à l'international**.

Campus France exerce ses missions en **partenariat avec de nombreux acteurs**, dont le réseau culturel à l'étranger, qui héberge **252 espaces et antennes Campus France**, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que des partenaires étrangers.

Campus France anime un réseau, le Forum Campus France, constitué de **341 établissements d'enseignement supérieur et de recherche**, et participe par ailleurs à plusieurs **projets européens**.

Ce schéma donne à Campus France un rôle d'animation, de coordination et d'amplification des actions de promotion de l'attractivité du système d'enseignement supérieur et de recherche français à l'étranger. Campus France s'est imposé dans ce **rôle central**, au cours de ses cinq premières années d'existence.

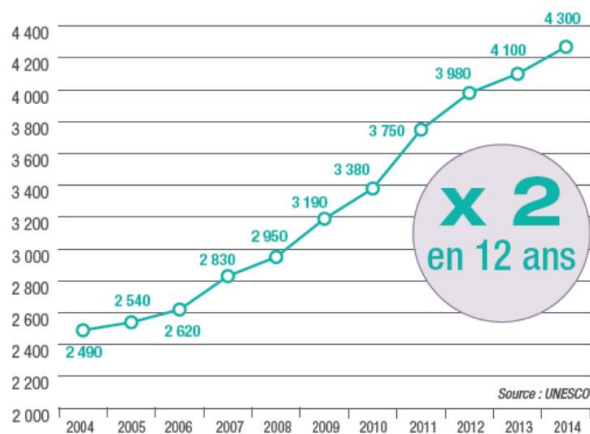
Le premier contrat d'objectifs et de moyens de Campus France a porté sur la période 2013-2015. Après deux ans sans COM en vigueur (2016 et 2017), un nouveau projet est aujourd'hui soumis pour avis à votre commission.

LA FRANCE EN PERTE DE VITESSE DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL TRÈS CONCURRENTIEL

L'examen de ce contrat d'objectifs et de moyens pose naturellement la question des **orientations de la politique d'attractivité de l'ESR**, dans un contexte où la France, confrontée à une forte concurrence internationale, est en perte de vitesse, y compris dans ses zones d'influence traditionnelles. Les objectifs du gouvernement dans ce domaine sont ambitieux, mais les moyens ne sont pour le moment pas au rendez-vous.

La France en perte de vitesse

Évolution de la mobilité internationale des étudiants (en milliers)



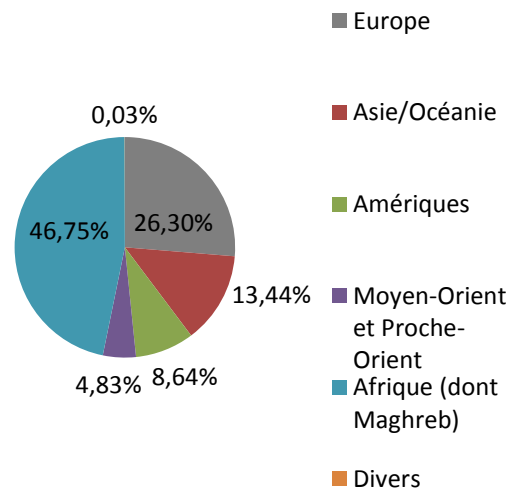
Campus France, les chiffres clés (février 2017)

4,3 millions d'étudiants sont en mobilité internationale en 2015, ce qui représente **un doublement en douze ans**. La mobilité des étudiants dans le monde croît deux fois plus vite que leur nombre.

Mais, alors que la mobilité étudiante au niveau mondial a augmenté de 46 % entre 2009 et 2016, **la France n'a accueilli que 13 % d'étudiants étrangers supplémentaires** et perd donc des parts de marché.

En particulier, si la France reste la destination privilégiée par les étudiants africains, **la diversification de la mobilité étudiante y est rapide, y compris dans les pays francophones**.

Origine des étudiants étrangers inscrits dans les universités françaises



Tandis que la France est passée à la **quatrième place des pays d'accueil au niveau mondial**, suivie de près par l'Allemagne et la Russie, elle a également reculé à la **4ème place des pays d'accueil du programme européen Erasmus**, dont elle est pourtant le premier pays d'origine des étudiants.

Or la « **diplomatie étudiante** » est **essentielle**. De retour dans leurs pays d'origines, les anciens étudiants internationaux jouent un rôle prescripteur au service des pays où ils ont étudié, avec lesquels ils contribueront à nouer des liens. Pour la France, cela peut se traduire, par exemple, par des achats de produits français, un resserrement des liens avec les entreprises françaises et des incitations au tourisme en France.

Un contexte très concurrentiel

Le marché mondial, en pleine expansion, est marqué par **l'attrait des pays anglophones** et le **dynamisme des pays émergents**.

Les 10 premiers pays d'accueil des étudiants internationaux (2014)

Rang	Pays d'accueil	Nombre d'étudiants internationaux	Évolution 2009-2014
1	États-Unis	842 384	+27,5 %
2	Royaume-Uni	428 724	+16,2 %
3	Australie	266 048	+3,3 %
4	France	235 123	(*)
5	Russie	213 347	+64,5 %
6	Allemagne	210 542	(*)
7	Canada	165 000 (**)	+72,6 %
8	Japon	132 685	+0,8 %
9	Chine	108 217	+76,8 %
10	Italie	87 544	+32,9 %

(*) Non significatif : changement des modalités de mesure pour la France et l'Allemagne depuis 2013
 (**) Estimation - Campus France, les chiffres clés (février 2017)

En 2014, les **trois premières destinations** des étudiants en mobilité internationale dans le monde sont les **États-Unis** (19,6 % des étudiants en mobilité), le **Royaume-Uni** (10 %) et l'**Australie** (6,2 %). La France arrive en quatrième position (5,5%).

Par ailleurs, entre 2010 et 2015, les effectifs d'étudiants en mobilité internationale ont augmenté :

- de 179 % en Turquie (14^e pays d'accueil au niveau mondial) ;

- de 172 % en Arabie saoudite (13^e) ;

- de 75 % en Russie (6^e) ;

- de 72 % en Chine (9^e) ;

L'enseignement supérieur est aussi marqué par une **diversification des modalités d'internationalisation**, avec l'apparition d'une offre éducative en ligne, les MOOC (*massive open online courses*), et par l'exportation des formations et des établissements (formations supérieures délocalisées ou *offshore*).

Par ailleurs, certains pays ont choisi de développer fortement leur **offre d'enseignement supérieur en anglais**, afin d'attirer davantage d'étudiants. C'est le cas des Pays-Bas (11^{ème} rang), où le nombre d'étudiants en mobilité internationale a augmenté de 208 % entre 2010 et 2015.

Avec la mondialisation et la démocratisation de l'enseignement supérieur, la mobilité des étudiants internationaux est devenue **un terrain de concurrence entre États**, car elle est perçue non seulement comme **un atout pour l'économie**, mais aussi comme le **moyen de véhiculer des valeurs**.

AVIS SUR LE CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017-2020 DE CAMPUS FRANCE

Réunie le 15 novembre 2017, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le rapport de M. Robert del Picchia et de M. André Vallini, rapporteurs, a adopté l'avis suivant.

1- Depuis sa création en 2012, **Campus France s'est imposé comme un acteur central de la politique d'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche**, en synergie avec de multiples

acteurs. Cette politique d'attractivité est aujourd'hui confrontée à d'importants défis :

- Alors que la mobilité internationale a augmenté de 46 % entre 2009 et 2016, la France n'a accueilli que 13 % d'étudiants étrangers supplémentaires. Bien que demeurant le premier pays d'accueil non anglophone, elle est suivie de près par la Russie et l'Allemagne, qui pourraient la devancer. Le marché mondial est en pleine expansion, tiré par le **succès des**

pays anglophones, d'une part, et par le **dynamisme des pays émergents**, d'autre part ;

- Dans ce contexte, la situation de la France est fragile, et rendue plus incertaine encore par **des moyens en constante diminution**, puisque le nombre de boursiers du gouvernement français a baissé de 24 % entre 2010 et 2016, ce qui représente une réduction de 30 % des moyens affectés à ces bourses.

2- Le contrat d'objectifs et de moyens de Campus France comporte trois objectifs, s'agissant de la valorisation de l'enseignement supérieur, de son positionnement comme acteur central de la mobilité à l'international, et de l'amélioration de l'efficacité de sa gestion. Ces objectifs et les indicateurs associés sont **louables et de nature à consolider le rôle central de Campus France** et sa capacité à promouvoir la place de la France dans la concurrence internationale.

3- **Mais ce COM aurait dû être beaucoup plus ambitieux, et être l'expression d'une véritable politique d'attractivité** formulée par l'État, s'agissant notamment :

- des **objectifs de la politique des bourses** ;

- des **synergies à développer avec le réseau d'enseignement français à l'étranger de l'AEFE** ;

- de la **promotion de la marque « France »** dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, grâce à une **vaste campagne mondiale de communication** ;

- du **développement de la mobilité sortante des étudiants français**, directement corrélée à la mobilité entrante, **en concertation avec les acteurs concernés**.

4- Le COM aurait également dû **clarifier la trajectoire future des moyens de cette politique d'attractivité**, actuellement à un niveau insuffisant compte tenu des enjeux, afin de donner davantage de visibilité à l'opérateur dans l'élaboration de ses stratégies.

Le projet de contrat d'objectifs et de moyens de Campus France semble davantage conçu comme un outil de bon fonctionnement administratif, que comme **la déclinaison d'une stratégie d'attractivité alors que l'opérateur est confronté à d'importants défis pour l'avenir**.

<p>Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées http://www.senat.fr/commission/etr/index.html 15 rue de Vaugirard 75006 Paris - secretariat-affetra@senat.fr</p>	
 <p>M. Robert del Picchia sénateur des Français établis hors de France</p>	 <p>M. André Vallini sénateur de l'Isère</p>

Le rapport complet est disponible sur le site du Sénat : <http://www.senat.fr/rap/r17-090/r17-090.html>

